

# Les bons réflexes

Pour combattre l'humidité, il convient de ventiler, aérer et chauffer.  
Voici quelques conseils pour une plus grande efficacité.



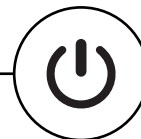
Vérifier ou faites vérifier l'état de fonctionnement de votre système de chauffage et privilégiez les systèmes avec échappement de gaz vers l'extérieur (cheminée).



Continuez d'aérer votre logement de manière régulière.



Installez un détecteur de monoxyde de carbone à côté du chauffage



Pour votre sécurité, éteignez vos appareils électriques pendant la nuit.



## EMPLOI D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR



## VENTILATION

Une ventilation régulière des pièces de la maison est indispensable pour éviter que l'air ne soit trop chargé en vapeur d'eau qui s'échappe des matériaux encore humides.



## CHAUFFAGE

Pour votre confort mais aussi pour permettre au bâtiment de sécher, la température des pièces devrait se situer entre 18 et 22 degrés.

Si votre chauffage central ne fonctionne pas, différentes alternatives existent, **n'oubliez pas que le raccordement d'un poêle à un conduit de fumée compatible reste indispensable.**



Les petits appareils de chauffage électriques sont idéalement utilisés en complément d'un autre système de chauffage. Utilisés seuls, ils font rapidement grimper la facture d'électricité.



Les poêles à pellets et les pompes à chaleur air-air n'ont pas ces inconvénients, ils peuvent être installés rapidement mais ne permettent généralement pas de chauffer seuls un bâtiment mal isolé. Ils peuvent être combinés temporairement à de petits appareils de chauffage électrique. N'oubliez pas que lorsque le chauffage central est de nouveau opérationnel, ces alternatives peuvent fonctionner en complément pour former un système performant.



Les poêles à bois ou à charbon ainsi que certains poêles à gaz ou à pétrole chauffent efficacement une seule pièce.



Les poêles à alcool, certains poêles à pétrole ou à gaz et les canons à chaleur sont couramment utilisés. Ces appareils n'étant pas raccordés à un conduit de fumée, ils rejettent des polluants directement dans l'habitation. Leur utilisation dans un bâtiment constamment occupé est à éviter.



Ne vous chauffez pas avec des appareils prévus pour l'extérieur comme des braseros ou barbecues.



## QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ ?

[www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/quelles-sont-les-aides-relatives-lelectricite-et-au-gaz](http://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/quelles-sont-les-aides-relatives-lelectricite-et-au-gaz)

Les appareils de combustion non raccordés à un conduit de fumée ne devraient pas être utilisés dans une habitation occupée car le risque d'intoxication au monoxyde de carbone est important.

Pour plus d'informations, parlez-en à un chauffagiste.

### Attention à l'intoxication au monoxyde de carbone

Ces équipements peuvent produire des quantités importantes de **monoxyde de carbone (CO)**.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz extrêmement toxique. Il est impossible à détecter par la personne exposée. Ce gaz se diffuse rapidement dans l'air ambiant pour former un mélange très dangereux.

Le CO provient de la combustion incomplète de matières organiques telles que par exemples le gaz naturel, le bois ou encore le charbon. Ce phénomène se produit à cause d'une quantité insuffisante d'oxygène dans l'air (aération insuffisante, entrée d'air bouchée...), d'une évacuation insuffisante des gaz de combustion (conduit mal raccordé, cheminée obstruée), d'une utilisation prolongée ou inadaptée d'un appareil ou d'un dysfonctionnement de l'appareil utilisé.

**Signes d'une intoxication** : somnolence, faiblesse, maux de tête, vertiges, nausées, troubles de la vision, de l'odorat, de l'attention, douleurs thoraciques, musculaires, abdominales. Dans les cas les plus graves, perte de connaissance et coma.



**NAUSÉES ET/OU VOMISSEMENTS**



**MAUX DE TÊTE**



**MALAISE**



### EN CAS DE DOUTES, QUE FAIRE ?



**Aérer immédiatement en ouvrant les portes et les fenêtres.**



**Appeler le 112 en mentionnant la suspicion d'intoxication au CO.**



**Arrêter les appareils en fonctionnement.**



**Évacuer les occupants des lieux.**